

Célébration pénitentielle collective et confession individuelle ?

La vie n'est possible que si nous savons pardonner, nous réconcilier avec nous mêmes, avec les autres et avec Dieu. Le sacrement de la réconciliation nous invite à reconnaître que l'amour de Dieu nous permet de dépasser les conflits.

Un peu d'histoire –

Depuis 1973, il est possible de donner l'absolution collective "en cas de grave nécessité". L'épiscopat français indique trois cas de grave nécessité : les veilles de grandes fêtes, les lieux de pèlerinage et les rassemblements d'enfants. Mais en 1987, l'épiscopat français décide qu'il n'y a plus de cas où les prêtres peuvent donner une absolution collective sans l'autorisation expresse de l'évêque. Actuellement, l'absolution (dite collective) ne peut pas être donnée par mode général à plusieurs pénitents ensemble, sans confession individuelle préalable.



Un peu de théologie –

Se confesser – on dit aujourd'hui se réconcilier – c'est recevoir le sacrement du pardon, un des sept sacrements de l'Église. On peut le recevoir individuellement ou collectivement. Ce sacrement naît d'un double mouvement : reconnaissance de l'amour de Dieu pour nous, reconnaissance de notre difficulté à y répondre concrètement par l'amour du prochain. En recevant l'absolution, nous sommes « lavés » de toutes nos fautes et pouvons continuer à neuf notre chemin.

Jésus encourage plutôt à ce que chacun puisse avoir une relation directe et intime avec Dieu, notre père. En effet, nous n'avons absolument rien à craindre de Dieu, quoi que nous soyons, quoi que nous ayons fait, nous pouvons espérer que Dieu, au contraire nous relève, nous ressuscite, nous purifie du mal qui est en nous.

• *La confession individuelle et intégrale suivie de l'absolution demeure le seul mode ordinaire par lequel les fidèles se réconcilient avec Dieu et l'Église, sauf si une impossibilité physique ou morale dispense d'une telle confession " (OP 31). Ceci n'est pas sans raisons profondes. Le Christ agit en chacun des sacrements. Il s'adresse personnellement à chacun des pécheurs : " Mon enfant, tes péchés sont remis " (Mc 2, 5) ; il est le médecin qui se penche sur chacun des malades qui ont besoin de lui (cf. Mc 2, 17) pour les guérir ; il les relève et les réintègre dans la communion fraternelle. La confession personnelle est donc la forme la plus significative de la réconciliation avec Dieu et avec l'Église.*

Catéchisme de l'Église catholique n°1484

Comment est appelé ce sacrement ?

• *Il est appelé sacrement de conversion puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion (cf. Mc 1,15), la démarche de revenir au Père (cf. Lc 15,18) dont on s'est éloigné par le péché.*

• *Il est appelé sacrement de Pénitence puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur.*

• *Il est appelé sacrement de la confession puisque l'aveu, la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement. Dans un sens profond ce sacrement est aussi une "confession", reconnaissance et louange de la sainteté de Dieu et de sa miséricorde envers l'homme pécheur.*

• *Il est appelé sacrement du pardon puisque par l'absolution sacramentelle du prêtre, Dieu accorde au pénitent "le pardon et la paix" (OP formule de l'absolution).*

• *Il est appelé sacrement de Réconciliation car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie: "Laissez-vous réconcilier avec Dieu" (2Co 5,20). Celui qui vit de l'amour miséricordieux de Dieu est prêt à répondre à l'appel du Seigneur: "Va d'abord te réconcilier avec ton frère" (Mt 5,24).*

Catéchisme de l'Église catholique n°1423-1424

Pour plus de réflexions, voir " Pénitence et réconciliation en questions" sur le site de la C.E.F. (Conférence des évêques de France)